

Electricien d'équipement

(10 mois)

OBJECTIF

Former des ouvriers polyvalents du domaine de l'électricité, capables de travailler en toute sécurité tout en respectant les normes électriques dans les domaines tertiaire et domestique.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Le stage se déroule sur le site de Saint Jean du Maroni. La formation se déroule en atelier par box individuel permettant la mise en pratique immédiate des cours théoriques.

Volume horaire :

Modules formation théorique	160 heures
Modules formation pratique	340 heures
Stage de secourisme	20 heures
Brevet de conduite militaire VL	3 semaines
Session de formation aux techniques de recherche d'emploi	20 heures
Soutien scolaire	96 heures
Stage en entreprise	106 heures



CALENDRIER des formations

- 1 stage de 16 places par an.

CONTACTS

- Officier recrutement :
05.94.34.45.22
- www.rsma@guyane.fr
- La constitution des dossiers s'effectue au moins une semaine avant le début du stage.

DEVISE

« La réussite par l'effort et le travail »



VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION

- Le cursus de formation est validé par l'attribution du Certificat d'Aptitude Personnelle à l'Insertion (CAPI).
- La formation professionnelle est sanctionnée par l'attribution de l'attestation de formation professionnelle (AFP).
- La formation citoyenne et le bon comportement du volontaire durant sa formation sont sanctionnés par l'attribution de l'attestation de formation citoyenne (AFC).

STATUT DES STAGIAIRES

- Les volontaires stagiaires doivent être Français, âgés de 18 à 25 ans et aptes médicaux.
- Ils n'y a pas d'exigence d'un niveau scolaire mais ils doivent parler, écrire et comprendre le Français et connaître les opérations élémentaires de calcul.
- Ils sont nourris, logés et touchent une indemnité de formation de 300 € par mois.
- Ils bénéficient de 5 semaines de congés.

RSMA-Guyane

Quartier NEMO BP 246
97393 Saint Laurent du Maroni Cedex

www.rsmaguyane.fr

Tél : 05 94 34 45 10

Fax : 05 94 34 45 87

www.rsmaguyane.fr



Le SMA
Notre victoire : leur réussite

